



Yacht Club Basque
Le club de voile de Socoa depuis 1935



AVIS DE COURSE

Régate OSIRIS habitables pour parcours côtiers et / ou construits

Epreuves grade 5C

Samedi 23 Septembre 2017

Autorité Organisatrice : Yacht Club Basque

1-REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV), 2017-2020.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les prescriptions du guide Osiris Habitable (dernières version).
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58

MAEVA 05 59 47 67 00



3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régates est ouverte à :

- tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception (A, B ou C) norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5 catégorie de navigation ou équivalent. (Moins de 6 milles d'un abri). Une VHF en état de marche est obligatoire.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- tous les bateaux du système à handicap (Osiris habitable en cours de validité)

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire le jour même des manifestations avant 11h00.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge Osiris valide pour être classé. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF

- Le certificat de Jauge Osiris valide. (Les bateaux ne possédant pas de Certificat Osiris valide pourront courir, mais seront classés en « bis »).

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58

MAEVA 05 59 47 67 00



- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER.

Les droits requis sont les suivants : 20€ par bateau.

5. PROGRAMME.

5.1 Samedi 23 Septembre 2017 :9h00 à 11h00 : Inscriptions

11h00 : Briefing

13h00 : 1°signal d'avertissement pour une course ou plusieurs

Courses (Pas de signal d'avertissement après 16hrs)

19h00 : Remise des prix.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE.

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Téléchargeables sur le site Internet du Yacht Club Basque le vendredi avant le jour de la régata.
- Affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS.

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58

MAEVA 05 59 47 67 00



7.1 Les parcours seront de type : côtier ou & technique

7.2 L'emplacement de la zone de course est la Baie de Saint Jean de Luz et zone au large de St Jean-de-Luz.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT.

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

9.3 Quand 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système de temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Renseignement sur l'emplacement au port : gratuité portuaire du samedi 23 Septembre au Dimanche 24 Septembre dans la limite des places disponibles. Réservation **CAPITAINEURIE DU PORT DE ST-JEAN DE LUZ/CIBOURE**. Rue: Port de Larraldénia.

Code postal: 64500. Ville: Ciboure. Téléphone: 05 59 47 26 81.

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58

MAEVA 05 59 47 67 00



11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

- La Remise des prix de Larradénia CUP 2017 aux vainqueurs de chaque catégorie
- Classement catégorie « régata » (1er)
- Classement catégorie « croiseur » (1er)
- Classement catégorie monotype groupe L » (1er)
- La Remise des prix du trophée CDV64

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58 MAEVA 05 59 47 67 00



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020

translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58

MAEVA 05 59 47 67 00



(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp

CANDIDATURE A L'ORGANISATION :

De manière à gérer au mieux le déroulement de l'épreuve, les personnes intéressées par une participation à l'organisation.

Sécurité – émargement – pointage sur bateaux comité sont priées de se faire connaître auprès du Yacht Club Basque

Hébergement : Office du tourisme de SAINT JEAN DE LUZ Tel : 05 59 26 03 16 Fax : 05 59 26 21 47

Office du tourisme de CIBOURE Tel 05 59 47 64 56 – Fax 05 59 47 64 55

Centre LEO LAGRANGE : 05 59 47 04 79

VVF : 05 59 47 39 74 – 05 59 47 46 58

MAEVA 05 59 47 67 00